

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1677

12 juillet 2013

SOMMAIRE

Abacanto SA	80454	OCSiAI S.à r.l.	80475
Abalon S.A.	80456	Portunato & Cie S.à r.l.	80482
Abalon S.A.	80456	PPMT S.à r.l.	80496
AB Luxembourg Holdings S.à r.l.	80456	Professional Investment Consultants (Eu- rope) S.A.	80450
Agri-Top Holding S.A.	80455	PS S.à r.l.	80450
ARISECOM Global Intermediation & Trading S.à r.l.	80451	Renodoor International Holding AG	80455
Ascoma Luxembourg	80450	San Maurizio Gourmet S.à r.l.	80483
Bachus Bar S.à r.l.	80456	Shedar S.A.	80455
BIP S.à r.l.	80458	Shilling S.à r.l.	80482
BIP S.à r.l.	80457	Sigmafin Holding S.A.	80455
Bleone SA	80457	Sinocharge	80495
BOC Frankfurt GP S.à r.l.	80457	Skiron S.à r.l.	80451
Bordeaux Participations	80458	Spark Invest	80461
Brew Re S.A.	80458	Spotify Technology S.A.	80479
Bula S. à r.l.	80457	Stena International S.à r.l.	80496
Capital Italia	80458	Tompkins Square Park S.à r.l.	80484
C - Fashion S.à r.l.	80458	Truffle Gourmet S.à r.l.	80483
Hopea Investments S.A.	80454	Unibios Water Technologies	80453
HP Jardins S.A.	80451	Unibios Water Technologies	80473
Immochapelle S.A.	80450	Uracle Sàrl	80452
Magen S.A.	80460	Utu Luxembourg 1 S.à r.l.	80453
Main Source	80460	VBTECH S.A.	80452
Marco Zenner S.à r.l.	80460	Veiner Pabeierkest Sàrl	80453
MDP Invest S.A.	80459	VF Finance s.à r.l.	80451
Medi-Prospect Luxembourg S.à r.l.	80460	VictorianFibre GP S.à r.l.	80452
Millermooler S.à r.l.	80459	Vic. Waldbillig S.à r.l.	80452
Millermooler S.à r.l.	80459	Vinala Holding S.A.-SPF	80452
Mimosas S.A.	80459	Walux Bioenergy	80453
Montagu & Park Holding S.A.	80460	Watera International	80473
Multrans	80459	Weiler Holdings S.à r.l.	80453
Multrans Assets	80459	Woodside European Opportunities	80454
Neo Medical Systems S.A.	80490	Xantho Investments S.à r.l.	80454
Neo Medical Systems S.à r.l.	80490		

Immochapelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 159.199.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 mai 2013

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Assets Invest Sprl, représentée par Monsieur Alex de Witte, de ses fonctions d'administrateur A, avec effet au 02 avril 2013.

2. Est nommé en son remplacement, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018:

Administrateur A

- Ramko Sprl, société à responsabilité de droit belge, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0472.784.136, ayant son siège social au 51 Groenstraat, B-1702 Dilbeek, représentée par Monsieur Edward De Nève

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013068381/16.

(130083978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Professional Investment Consultants (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 70.687.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013068535/10.

(130084261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.091.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068537/10.

(130084448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Ascoma Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 128.564.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Tenue au siège social, le 23 avril 2013 à 14.00 heures.

Nomination d'un nouvel administrateur Monsieur Hervé Husson à compter du 23 avril 2013, né le 19 juin 1978 et demeurant au 17 place de la madeleine F-75008 Paris, pour une période de cinq (5) exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013068751/18.

(130084294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

HP Jardins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.821.

Je viens par la présente lettre, vous informer ma décision de démissionner de mes fonctions de administrateur de la société HP JARDINS S.A., à compter d'aujourd'hui, le 27 mai 2013.

Villerupt, le 27 mai 2013.

Silvia Sofia RIBEIRO PEREIRA

Morada

Morada 1^{er} étage

8 Place Jean D'ARC

54190 - Villerupt

Référence de publication: 2013068749/15.

(130083804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

ARISECOM Global Intermediation & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 169.637.

Es erfolgte am 30. April 2013 der Beschluss des alleinigen Geschäftsführers und Gesellschafters, dass: Der Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung festgelegt wird auf 68, Rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg

Luxemburg, den 28. Mai 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2013068750/12.

(130084535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013068767/13.

(130084182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

VF Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.676.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

VF Finance S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2013068700/14.

(130084097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Vinala Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VINALA HOLDING S.A.-SPF

Société Anonyme-Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068701/14.

(130084007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

VBTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 146.268.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013068698/10.

(130084539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

VictorianFibre GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068694/10.

(130083941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Vic. Waldbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5482 Wormeldange, 21, rue Remeschter.

R.C.S. Luxembourg B 27.499.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vic. WALDBILLIG S.à r.l.

Référence de publication: 2013068691/10.

(130083997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Uracle Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 160.599.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068689/10.

(130084044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Veiner Pabeierkest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.796.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013068699/11.

(130084351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Walux Bioenergy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.049.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2013068702/13.

(130084138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Unibios Water Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.114.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068703/10.

(130084634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Weiler Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weiler Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013068704/10.

(130084504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068680/10.

(130083982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Abacanto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.570.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 23 janvier 2013

En date du 23 janvier 2013 les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. De révoquer la société AUDEX S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat.
2. de nommer FPS Audit S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159674, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Mai 2013.
ABACANTO S.A.

Référence de publication: 2013068777/17.

(130084767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hopea Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.231.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de

la société HOPEA INVESTMENTS SA dont le siège social à dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, a été dénoncé en date 21 octobre 2010

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013068755/15.

(130084615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Woodside European Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 170.425.

—
Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013068706/11.

(130084687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Xantho Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 177.137.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013068714/11.

(130084708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Renodoor International Holding AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 22.843.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de

la société RENODOOR INTERNATIONAL HOLDING A.G dont le siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été dénoncé en date du 18 juillet 1995.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013068766/15.

(130084617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Shedar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.433.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de

la société SHEDAR SA dont le siège social à L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, a été dénoncé en date 2 février 2010,

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013068768/15.

(130084611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Sigmafin Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.864.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de

la société SIGMAFIN HOLDING SA dont le siège social à L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, a été dénoncé en date 2 février 2010.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013068769/15.

(130084609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Agri-Top Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.113.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068804/9.

(130085284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Abalon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 119.701.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 mars 2013 que Monsieur Luc Gerondal a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Il résulte des décisions de l'Actionnaire unique du 15 avril 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016:

- Monsieur Luc GERONDAL, en tant qu'administrateur de catégorie B et Président Conseil d'Administration;
- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur de catégorie B;
- La société BF CONSULTING S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068797/19.

(130084912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Abalon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 119.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068798/10.

(130084913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

AB Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068796/10.

(130084750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bachus Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3641 Kayl, 1, rue du Faubourg.
R.C.S. Luxembourg B 174.824.

EXTRAIT

Les décisions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 9 avril 2013 sont les suivantes:

- 1) acceptation de la démission de Madame Carina Adriana DA SILVA MINEIRO de son poste de gérant technique
- 2) nomination de Luisa Euridice NUNES DA SILVA LOURENCO, né à Porto (Portugal), le 4 mars 1960, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 90, rue du Brill, au poste de gérant technique pour une durée indéterminée;

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe des deux (2) gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kayl, le 20 mai 2013.

Référence de publication: 2013068853/15.

(130084922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.643.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013068873/15.

(130085654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bleone SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLEONE S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2013068872/11.

(130085474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

BIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.506.

Je présente ma démission comme gérant B de votre société avec effet immédiat.

Le 15 mai 2013.

Virginia Strelen.

Référence de publication: 2013068871/9.

(130085374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bula S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.372.

Protokoll der außerordentlichen Versammlung der Bula S.ar.L. am Montag, 06.05.2013

Top1 Wechsel des Geschäftsführers

Es wird einstimmig beschlossen, dass mit sofortiger Wirkung Frau Birgit Johannes, wohnhaft in D- 66780 Rehlingen-Siersburg, geb. am 21.02.1964 in Eimersdorf, als Geschäftsführerin aus o.g. Gesellschaft ausscheidet.

Top 2 Neue Geschäftsführer

Als neue Geschäftsführer wird Herr Thomas Johannes, Wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6b, geb. am 06.02.1963 in Merzig - Saar, Comptable, ernannt.

Top 3 Weitere Beschlüsse wurden durch die Geschäftsführung nicht getroffen.

Der neue Geschäftsführer beendet die außerordentliche Versammlung um 09:15 Uhr.

Stadtbredimus, den 06.05.2013.

Thomas Johannes / Birgit Johannes

Comptable Geschäftsführer / -

Référence de publication: 2013068850/19.

(130085551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bordeaux Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.734.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2013068875/11.

(130085639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.288.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068876/10.

(130085576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

BIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.506.

Je présente ma démission comme gérant B de votre société avec effet le 29 mars 2013.
Le 15 mai 2013.

Kees-Jan Avis.

Référence de publication: 2013068870/9.

(130085374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

C - Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.064.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068879/9.

(130084896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

EXTRAIT

Conditionnée par l'approbation de la CSSF effective au 21 mai 2013, l'assemblée générale annuelle des actionnaires a approuvé le 30 avril 2013 en qualité d'administrateur, la nomination de M. Omar CHANAN, demeurant au 37, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, M. Enrico TURCHI demeurant au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Mme Cinzia TABLIABUE demeurant au 32, Via valtellina, I-20159 Milan, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour le compte de Capital Italia, SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013068900/15.

(130085252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Multrans, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 32.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069257/9.

(130085157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Multrans Assets, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 157.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069258/9.

(130085226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Millermooler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8708 Useldange, 25, Um Reebou.
R.C.S. Luxembourg B 107.553.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069249/9.

(130085318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Mimosas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 101.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069250/9.

(130085101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Millermooler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8708 Useldange, 25, Um Reebou.
R.C.S. Luxembourg B 107.553.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069248/9.

(130085317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

MDP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 161.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069239/9.

(130085071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Magen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.053.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGEN S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013069228/11.

(130085368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Main Source, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 126.779.

L'adresse de Monsieur Valter MAINETTI, administrateur de la Société est modifiée comme suit: Via del Tritone, 132, 00187 Rome, Italie

L'adresse de Monsieur Stefano CERVONE, administrateur de la Société est modifiée comme suit:
Via del Tritone, 132, 00187 Rome, Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069229/13.

(130085417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Marco Zenner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zare Est.
R.C.S. Luxembourg B 101.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069230/9.

(130085459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Montagu & Park Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.962.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069254/9.

(130085314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Medi-Prospect Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 145.997.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-7243 Bereldange, le 07 mai 2013.

Monsieur Jean-Philippe Paul
Gérant

Référence de publication: 2013069240/12.

(130084946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Spark Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.481.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. TwentyTwo Group Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés),

duly represented by Maître Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 13 May 2013.

2. Chauny Capital, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés),

duly represented by Maître Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 15 May 2013.

3. MLCI, a French société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, registered with Paris Trade and Companies Register under number 407 551 134, having its registered office at 8, rue de l'Abbaye, 75008 Paris, France,

duly represented by Maître Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 10 May 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Spark Invest" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), the present articles of association, and any shareholders agreement which may be entered into, as the case may be, between the shareholders of the Company.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by:

- thirty-two thousand five hundred (32,500) class A shares (the "A Shares");
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "B Shares"); and
- five thousand (5,000) class C shares (the "C Shares" and together with the A Shares and B Shares, the "Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into three (3) classes of Shares, each of them having the same nominal value.

6.1.1 The holders of A Shares are entitled (pro rata the number of A Shares they hold) to:

- one hundred per cent (100%) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class B shares of Powerhouse Management, S.A.;
- fifty per cent (50%) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class B1 shares of Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- sixty-five per cent (65%) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class B2 shares of Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- to the shares of sixty-five per cent (65%) of the available amount distributed Company in connection with its direct or indirect investment in class P Powerhouse Management, S.A.;
- Company forty-five per cent (45%) of the available amount distributed in connection with its direct or indirect investment in class T Powerhouse Management, S.A.; and
- any other available amount distributed to the Company and not distributed to the holders of class B Shares and class C Shares in accordance with articles 6.1.2 and 6.1.3 below; less
- sixty-five per cent (65%) of all costs and expenses that may be incurred by the Company.

6.1.2 The holders of B Shares are entitled (pro rata the number of B Shares they hold) to:

- fifty per cent (50%) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class B1 shares of Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- twenty-five per cent (25%) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class B2 shares of Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- twenty-five per cent (25%) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class P shares of Powerhouse Management, S.A.; and
- forty-five per cent (45%) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class T shares of Powerhouse Management, S.A.; less
- twenty-five per cent (25%) of all costs and expenses that may be incurred by the Company.

6.1.3 The holders of C Shares are entitled (pro rata the number of C Shares they hold) to:

- ten per cent (10%) multiplied by the Vesting Ratio (as may be agreed and defined in a shareholders' agreement) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class B2 shares of Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- ten per cent (10%) multiplied by the Vesting Ratio of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class P shares of Powerhouse Management, S.A.; and
- ten per cent (10%) of the available amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class T shares of Powerhouse Management, S.A.; less
- ten per cent (10%) of all costs and expenses that may be incurred by the Company.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 Any amendment to the present article 6 shall require the unanimous consent of all the shareholders of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, (i) Shares may not be transferred for a period of ten (10) years as from the incorporation of the Company unless such transfer is unanimously approved by the shareholders pursuant to a resolution adopted at a general meeting of shareholders duly convened (ii) Shares may not be pledged by the shareholders.

7.4 Notwithstanding the provisions of article 7.3 above, Shares are freely transferable to any Affiliate (as this term is defined hereafter) of the shareholders, in accordance with the provisions of the Law.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the unanimous approval of such transfer given by the surviving shareholders pursuant to a resolution adopted at a general meeting of shareholders duly convened. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

For the purpose of this article, the term "Affiliate" shall be defined, in relation to a person, as the persons controlling, directly or indirectly this person, the persons which this person, directly or indirectly controls, or the persons which are under the control, directly or indirectly, of the same person which controls, directly or indirectly this person. The term "control" shall mean with respect to a person (other than an individual) (i) direct or indirect ownership of fifty per cent (50%) or more of the voting securities of such person and (ii) the right to appoint, or cause the appointment of, fifty per cent (50%) or more of the members of the board of directors (or similar governing body) of such person.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Unless otherwise provided, any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of one (1) A manager (the "A Manager") and two (2) B managers (the "B Manager").

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 In case of plurality of managers, decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting and comprising the positive vote of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) A Manager and one (1) B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) A Manager and one (1) B Manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) A Manager and one (1) B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20 Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company and in accordance with article 6.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 6.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31st December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The fifty thousand (50,000) Shares issued have been subscribed as follows:

1. TwentyTwo Group Holding, above mentioned, paid an aggregate amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company for the subscription of:

- thirty-two thousand five hundred (32,500) A Shares;
with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. MLCI, above mentioned, paid an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company for the subscription of:

- twelve thousand five hundred (12,500) B Shares;
with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Chauny Capital, above mentioned, paid an aggregate amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company for the subscription of:

- five thousand (5,000) C Shares;
with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Daniel Rigny, born in Woippy (France) on 20 September 1969, residing at 43 West Health Drive; NW11 7QG, London, United Kingdom, as A Manager;

- Hana Witzke, born in Dusseldorf (Germany) on 22 April 1979, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Manager, and

- Camille Wisniewski, born in Nancy (France) on 28 December 1978, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxy-holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. TwentyTwo Group Holding, une société à responsabilité limitée existante et constituée selon la loi du Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois, dûment représenté par Maître Victorien Hémary, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 13 mai 2013.

2. Chauny Capital, une société à responsabilité limitée existante et constituée selon la loi du Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois,

dûment représenté par Maître Victorien Hémary, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 15 mai 2013.

3. MLCI, une société par actions simplifiée existante et constituée selon la loi française, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 407 551 134, et ayant son siège social au 8, rue de l'Abbaye, 75008 Paris, France, dûment représenté par Maître Victorien Hémary, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 10 mai 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparant(e)s et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparant(e)s ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Spark Invest» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les présents statuts ainsi que par tout pacte d'associés qui pourrait le cas échéant être conclu entre les associés de la Société.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par:

- trente-deux mille cinq cent (32.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégories A»);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégories B»); et
- cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégories C») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, et les Parts Sociales de Catégorie B, les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en trois (3) catégories de parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.1.1 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit (au pro rata du nombre de Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent) à:

- cent pour cent (100%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe B de Powerhouse Management, S.A.;
- cinquante pour cent (50%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe B1 de Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- soixante-cinq pour cent (65%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe B2 de Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- soixante-cinq pour cent (65%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe P de Powerhouse Management, S.A.;
- quarante-cinq pour cent (45%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe T de Powerhouse Management, S.A.; et
- tout autre montant disponible reçu par la Société et non attribuable aux Parts Sociales de Catégorie B et aux Parts Sociales de Catégorie C conformément aux articles 6.1.2 et 6.1.3 ci-dessous; moins
- soixante-cinq pour cent (65%) de tous les frais et dépenses qui pourraient le cas échéant incomber à la Société.

6.1.2 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit (au pro rata du nombre de Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent) à:

- cinquante pour cent (50%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe B1 de Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- vingt-cinq pour cent (25%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe B2 de Powerhouse Co-Invest Management, S.A.;
- vingt-cinq pour cent (25%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe P de Powerhouse Management, S.A.; et
- quarante-cinq pour cent (45%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe T de Powerhouse Management, S.A.; moins
- vingt-cinq pour cent (25%) de tous les frais et dépenses qui pourraient le cas échéant incomber à la Société.

6.1.3 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront droit (au pro rata du nombre de Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent) à:

- dix pour cent (10%) multiplié par le Ratio d'Acquisition (tel que ce terme a été convenu et défini dans le Pacte d'Associés) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe B2 de Powerhouse Co-Invest Management, S.A.
- dix pour cent (10%) multiplié par le Ratio d'Acquisition du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe P de Powerhouse Management, S.A.; et
- dix pour cent (10%) du montant disponible reçu par la Société de par son investissement direct ou indirect dans les actions de classe T de Powerhouse Management, S.A.; moins

- dix pour cent (10%) de tous les frais et dépenses qui pourraient le cas échéant incomber à la Société.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Toute modification au présent article 6 requiert le consentement unanime de tous les associés de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, (i) les Parts Sociales ne seront pas cessibles pour une période de dix (10) ans suivant la constitution de la Société à moins qu'une telle cession soit approuvée à l'unanimité des associés de la Société conformément à une décision prise en assemblée générale des associés dûment convoqués (ii) les Parts Sociales ne pourront pas être nanties par les associés.

7.4 Nonobstant les dispositions de l'article 7.3 ci-dessus, les Parts Sociales sont cessibles à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-après) des associés, conformément avec les dispositions de la Loi.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé à l'unanimité par les associés survivants conformément à une décision prise en assemblée générale des associés dûment convoqués. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

Aux fins du présent article, le terme «Affilié» doit être défini par rapport à une personne donnée, comme les personnes contrôlant directement ou indirectement celle-ci, les personnes que ladite personne contrôle directement ou indirectement, ou les personnes qui sont sous le contrôle, direct ou indirect, d'une même personne contrôlant directement ou indirectement cette personne. Le terme «contrôle» signifie par rapport à une personne donnée (autre qu'une personne physique) (i) le contrôle direct ou indirect de cinquante pour cent (50%) ou plus des droits de votes de cette personne et (ii) le droit de nommer, ou de faire nommer, cinquante pour cent (50%) ou plus des membres du conseil d'administration (ou autre instance dirigeante similaire) de ladite personne.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et deux (2) gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante.

Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement

sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 En cas de pluralité de gérants, les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance et comprenant le vote positif d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société et conformément à l'article 6.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément à l'article 6.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les cinquante mille (50.000) Parts Sociales émises ont été souscrites comme suit:

1. TwentyTwo Group Holding, mentionné ci-dessus, a payé la somme globale de trente-deux mille cinq cent euros (EUR 32.500,-) qui sera entièrement allouée au capital social de la Société pour la souscription de:

- trente-deux mille cinq cent (32.500) Parts Sociales de Catégorie A;
ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. MLCI, mentionné ci-dessus, a payé la somme globale de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) qui sera entièrement allouée au capital social de la Société pour la souscription de:

- douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie B;
ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Chauny Capital, mentionné ci-dessus, a payé la somme globale de cinq mille euros (EUR 5.000,-) qui sera entièrement allouée au capital social de la Société pour la souscription de:

- cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie C;
ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été apportée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- Daniel Rigny, résidant 43, West Heath Drive, NW11 7QG, Londres (Angleterre), né le 20 septembre 1969 à Woippy (France) en tant que Gérant de Catégorie A;

- Hana Witzke, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, née le 22 avril 1979 à Dusseldorf (Allemagne) en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Camille Wisniewski, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, née le 28 décembre 1978 à Nancy (France) en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 mai 2013. Relation: DIE/2013/6257. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068586/669.

(130084369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

**Watera International, Société Anonyme,
(anc. Unibios Water Technologies).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.114.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of UNIBIOS WATER TECHNOLOGIES, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-2212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.114 (the Company). The Company has been incorporated on May 5th, 2010 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1357 of July 1st, 2010. The articles of association (the Articles) of the Company have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Irena COLAMONICO, private employee, professionally residing at the same address, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Francine MONIOT, private employee, professionally residing at 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all of the 62.000 (sixty-two thousand) shares, having a par value of EUR 0,50 (fifty Eurocent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from "UNIBIOS WATER TECHNOLOGIES" to "Watera International" and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation;

2. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting unanimously waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "UNIBIOS WATER TECHNOLOGIES" to "Watera International".

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 1, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "Watera International"."

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de UNIBIOS WATER TECHNOLOGIES, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.153.114 (la Société). La Société a été constituée le 5 mai 2010 par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations n°1357 du 1^{er} juillet 2010. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. qu'il apparaît d'après la liste de présence que l'ensemble des 62.000 (soixante-deux mille) actions ayant une valeur nominale de 0,50.-EUR (cinquante cent) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, est dûment représenté à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société «UNIBIOS WATER TECHNOLOGIES» en «Watera Interantional» et modification subséquente de l'article 1^{er}, 1^{er} alinéa des statuts de la société;

2. Divers.

III. que l'Assemblée à décider de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société à de "UNIBIOS WATER TECHNOLOGIES" en "Watera International".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, 1^{er} alinéa des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Watera International". »

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, F. Moniot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. LAC/2013/15451. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068685/123.

(130084277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

OCSiAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.533.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of May.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of OCSiAI S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167533 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on 6 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 April 2012 under number 1057. The articles of incorporation of the Company have been amended on 13 June 2012 pursuant to a deed of the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 July 2012 under number 1713 and the articles of incorporation of the Company have been further amended on 16 July 2012 pursuant to a deed of the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 August 2012 under number 2146.

The meeting was opened at 12.30 o'clock with Mrs Catherine Volodine, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed Mrs Laure Jacquet, residing professionally in Luxembourg, as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of USD 6,945 (six thousand and nine hundred forty five US dollars) from its current amount of USD 100,000 (one hundred thousand US dollars) to an amount of USD 106,945 (one

hundred six thousand and nine hundred forty five US dollars) through the issuance of 6,945 (six thousand and nine hundred forty five) shares having a par value of USD 1 (one US dollar) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
3. Creation of a new category C of directors of the Company;
4. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company;
5. Appointment of Mr. Igor Kim as Category C Director of the Company.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand and nine hundred forty five US Dollars (USD 6,945) so as to increase it from its current amount of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) up to an amount of one hundred six thousand and nine hundred forty five US Dollars (USD 106,945) through the issuance of six thousand and nine hundred forty five (6,945) new shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

All the New Shares are subscribed and fully paid up by AXI Capital LIMITED (a company incorporated under the laws of Cyprus under company registration number 198350 and whose registered address is at 12 Egypt street, P.C. 1097 Nicosia, Cyprus) ("Axi Capital") through a contribution in cash of an amount of five million US Dollars (USD 5,000,000) (the "Contribution").

Evidence of the payment of this Contribution was given to the undersigned notary by a bank certificate.

The total amount of the Contribution will be allocated as follows:

Six thousand and nine hundred forty five US Dollars (USD 6,945) will be allocated to the share capital and four million nine hundred ninety three thousand and fifty five US Dollars (USD 4,993,055) will be allocated to the share premium account of the Company.

As a consequence of the aforementioned resolution Axi Capital as a new shareholder enters the meeting in order to deliberate on the following resolutions:

Second resolution

As a consequence of the above resolution the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 6. Corporate Capital.** The corporate capital is set at USD 106,945.- (one hundred six thousand and nine hundred forty five US dollars) represented by 106,945 (one hundred six thousand and nine hundred forty five) shares with a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles."

Third resolution

The general meeting resolves to create a new category C of directors of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution the general meeting resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 12. Management.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Director) or more directors (gérants). If several directors have been appointed, they constitute a board of directors (conseil de gérance) (hereinafter, the Board of Directors). The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall appoint directors of different categories, namely category A directors (the Category A Directors), category B directors (the Category B Directors) and category C directors (the Category C Directors), provided that the Category B Directors shall be appointed among the candidates proposed for appointment to the Board of Directors by the shareholder Limited Liability Company "SYGMA.innovations" and the Category C Director shall be appointed among the candidates proposed for appointment to the Board of Directors by the shareholder AXI Capital LIMITED. The director(s) need not be shareholders and may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise

that duty in the name and for the account of the legal entity. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the corporate capital.

The Board of Directors may appoint a chairman of the Board of Directors (the Chairman of the Board of Directors) chosen among the Category A Directors."

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint the following individual with immediate effect and for an unlimited duration as Category C Director of the Company:

Mr. Igor Kim, born on 12 January 1966 in Ushtobe (Kazakhstan), residing at r.p. Krasnoobsk, 2 apart.11, Novosibirsk region, Novosibirsk district, 630501, Russia.

As a consequence of the aforementioned appointment, the general meeting declares that the board of managers of the Company will be composed as follows:

- Mr. Simon Woodville Baker, Category A Director;
- Mr. Oleg Kirillov, Category A Director;
- Mr. Yury Koropachinskiy, Category A Director;
- Mr. Yury Zelvenskiy, Category A Director;
- Mr. Mikhail Predtechenskiy, Category A Director;
- Mr. Oleg Kiselev, Category B Director;
- Mr. Andrey Kushnarev, Category B Director; and
- Mr. Igor Kim, Category C Director.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand three hundred Euro.

The total amount of the share capital and the share premium is valued at EUR 3,799,105.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de OCSiAl S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167533 (la "Société"), constituée selon un acte de Maître Jean Seckler, prénommé, le 6 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 avril 2012 sous le numéro 1057. Les statuts de la Société ont été modifiés selon un acte du notaire soussigné le 13 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2012 sous le numéro 1713. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné le 16 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 août 2012 sous le numéro 2146.

L'assemblée s'est ouverte à 12h30 avec Madame Catherine Volodine, demeurant professionnellement à Luxembourg, à la présidence,

qui a nommé Madame Laure Jacquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire et scrutateur.

Le conseil de l'assemblée ayant été ainsi constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 6.945 (six mille neuf cent quarante-cinq US dollars) afin de l'augmenter de son montant actuel de USD 100.000 à un montant de USD 106.945 (cent six mille neuf cent quarante-cinq US dollars) par l'émission de 6.945 (six mille neuf cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Création d'une nouvelle catégorie C de gérants de la Société;

4. Modification de l'article 12 des statuts de la Société; et

5. Nomination de M. Igor Kim en tant que Gérant de Catégorie C de la Société.

II. Que les associés présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés et par le conseil de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant qu'ils avaient été dûment convoqués et eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille neuf cent quarante-cinq US dollars (USD 6.945), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent mille US dollars (USD 100.000) à un montant de cent six mille neuf cent quarante-cinq US dollars (USD 106.945), par l'émission de six mille neuf cent quarante-cinq (6.945) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un un dollar US (USD 1) (chacune une «Nouvelle Part Sociale» et ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales émises ont été souscrites et entièrement libérées par AXI Capital LIMITED (une société constituée selon les lois de Chypre sous le numéro d'enregistrement 198350, ayant son siège social au 12, Egypt Street, P.C. 1097 Nicosie, Chypre) ("Axi Capital"), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'US dollars (USD 5.000.000) («l'Apport»).

La preuve du paiement de l'Apport a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par la banque.

Le montant total de l'Apport sera alloué de la façon suivante:

Six mille neuf cent quarante-cinq US dollars (USD 6.945) seront alloués au capital social de la Société et quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinquante-cinq US dollars (USD 4.993.055) seront alloués au compte primes d'émission de la Société.

En conséquence de la résolution précédente, Axi Capital, en tant que nouvel associé, intègre l'assemblée afin de délibérer sur les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à USD 106.945,- (cent six mille neuf cent quarante-cinq US dollars) représenté par 106.945 (cent six mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle catégorie C de gérants de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera des gérants de différentes catégories, à savoir des gérants de catégorie A (Gérants de Catégorie A), des gérants de catégorie B (Gérants de Catégorie B) et des gérants de catégorie C (Gérants de Catégorie C) à condition que les Gérants de Catégorie B soient nommés parmi les candidats proposés pour la nomination du Conseil de Gérance par l'associé – Limited Liability Company «SYGMA.innovations» et que les Gérants de Catégorie C soient nommés parmi les candidats proposés pour la nomination du Conseil de Gérance par l'associé AXI Capital LIMITED. Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s) et peuvent être soit des personnes physiques soit des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée gérant, celle-ci devra désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Le Conseil de Gérance peut nommer un président du Conseil de Gérance (le Président du Conseil de Gérance) choisi parmi les Gérants de Catégorie A."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante, avec effet immédiat et pour un mandat à durée illimitée, en tant que Gérant de Catégorie C de la Société:

Monsieur Igor Kim, né le 12 janvier 1966 à Ushtobe (Kazakhstan), domicilié au r.p. Krasnoobsk, 2 apart.11, region Novosibirsk, département Novosibirsk, 630501, Russie.

En conséquence de la nomination susmentionnée, l'assemblée générale décide que le conseil de gérance de la Société sera composé de la façon suivante:

- Monsieur Simon Woodwill Baker, Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Oleg Kirillov, Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Yury Koropachinskiy, Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Yury Zelveskiy, Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Mikhail Predtechenskiy, Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Oleg Kiselev, Gérant de Catégorie B;
- Monsieur Andrey Kushnarev, Gérant de Catégorie B; et
- Monsieur Igor Kim, Gérant de Catégorie C.

Coûts et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à trois mille trois cents euros.

Le montant de l'augmentation du capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 3.799.105,-.

Dont le présent acte dressé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une version française, sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu aux comparantes et elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Catherine Volodine, Laure Jacquet, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2013. Relation GRE/2013/1935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013068504/211.

(130084404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and thirteen,
on the twenty-third day of the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on March 15, 2013, in process of being formalised and published in the Mémorial,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on 20 May 2013,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTEEN point THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (77,218.325 EUR) divided into

three million eighty-eight thousand seven hundred and thirty-three (3'088'733) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) to be divided into eight million (8,000,000) shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of 20 May 2013 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of THIRTY-FIVE point ONE HUNDRED AND FIFTY EURO (35.150 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY-THREE point FOUR HUNDRED and SEVENTY-FIVE EURO (77,253.475 EUR) by the creation and issue of one thousand four hundred and six (1,406) new shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total one thousand four hundred and six (1,406) new shares by the subscribers as detailed in the attached subscription list following the decisions taken by the Board of Directors' meeting of 20 May 2013.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in said attached subscription forms and fully paid up, with a payment of a share premium of an amount of TWO HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SEVENTY-THREE point NINE HUNDRED AND EIGHTY-FIVE EURO (296,573.985 EUR) by a contribution in cash made to the Company, so that the aggregate amount of TWO HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND SIX HUNDRED AND NINE point FOURTEEN EURO (296,609.14 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The corporate subscribed share capital is set at SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY-THREE point FOUR HUNDRED and SEVENTY-FIVE EURO (77,253.475 EUR) divided into three million ninety thousand one hundred and thirty-nine (3'090'139) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each."

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, second paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (Second paragraph). "The company's authorized share capital is fixed at one hundred and seventy-four six hundred and twenty-two point six hundred and twenty-five Euro (174,622.625 EUR) divided into six million nine hundred and eighty-four thousand nine hundred and five (6,984,905) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 4 rue Peterelchen, L-2370 Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 052, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mars 2013, en voie de formalisation et de publication au Mémorial,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 20 mai 2013,

une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT virgule TROIS CENT VINGT-CINQ EUROS (77'218,325 EUR) divisé en trois millions quatre-vingt-huit mille sept cent trente-trois (3'088'733) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent mille Euros (200'000.-EUR) qui sera représenté par huit millions (8'000'000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Euros (0,025 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 20 mai 2013, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de TRENTE-CINQ virgule CENT CINQUANTE EUROS (35.150 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS virgule QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (77'253,475 EUR) par la création et l'émission de mille quatre cent six (1'406) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des mille quatre cent six (1'406) actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mai 2013.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE virgule NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (296'573,985 EUR), par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT NEUF virgule QUATORZE EUROS (296'609.14 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS virgule QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (77'253,475 EUR) divisé en trois millions quatre-vingt-dix mille cent trente-neuf (3'090'139) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le deuxième alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Deuxième alinéa). «Le capital autorisé de la société est fixé à cent soixante-quatorze mille six cent vingt-deux virgule six cent vingt-cinq euros (174'622,625 EUR) divisé en six millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinq (6'984'905) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6678. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013068628/145.

(130084520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

**Shilling S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Portunato & Cie S.à r.l.).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 71.148.

L'an deux treize le vingt-trois mai.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité Limitée «PORTUNATO & CIE S. à r.l.» avec siège social à L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71148, constituée en date du 21 juillet 1999, par acte du notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C 809 du 29 octobre 1999 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié du même notaire SECKLER du 16 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1655 du 27 août 2009;

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement au 26-28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Giacomo PESSANO, employé privé, demeurant professionnellement 26-28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant professionnellement 26-28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de la société en «Shilling S.à r.l.»;

2.- Modification afférente de l'article 1 des Statuts

II.- Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les associés, les mandataires des associés représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des associés représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «Shilling S. à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Shilling S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WESQUY, G. PESSANO, M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2013. Relation: RED/2013/830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013068532/56.

(130084686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

**Truffle Gourmet S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. San Maurizio Gourmet S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.803.

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FONSICAR S.A. SICAR, une société de droit luxembourgeois sous la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 114725, agissant pour son compartiment Y,

ici représentée par Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, sur base d'une procuration délivrée à Luxembourg le 13 mai 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que FONSICAR S.A. SICAR, précitée est le seul actuel associé (l'«Associé Unique») de SAN MAURIZIO GOURMET S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.803 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1056 du 3 mai 2013;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune; et

- l'ordre du jour est comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «TRUFFLE GOURMET S.à r.l.» et modification subséquente de l'Article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Divers.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en TRUFFLE GOURMET S. à r.l.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société qui se lira comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TRUFFLE GOURMET S. à r.l., ci-après la «Société», régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 mai 2013. LAC / 2013 / 22692. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068597/52.

(130084707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Tompkins Square Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.531,25.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 113.281.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-fifth day of April,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tompkins Square Park S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at Hilton Tower 9A, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.281 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 14, 2005, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N°719 dated April 6, 2006. The articles of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 25, 2009, pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N° 2133 dated October 30, 2009.

THERE APPEARED:

Moselle Parc S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at Hilton Tower 9A, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.841 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Sole Shareholder),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That four hundred (400) shares of the Company, divided into fifty (50) class A "tracker" shares, fifty (50) class B "tracker" shares, fifty (50) class C "tracker" shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares and fifty (50) class H shares, having a nominal value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of two classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares), each having a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25), which will have such rights, obligations and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles), as they are proposed to be amended in item 5 of the agenda;

2. Reclassification of the fifty (50) class A "tracker" shares, fifty (50) class B "tracker" shares, fifty (50) class C "tracker" shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares and fifty (50) class H shares, having a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25) each, into two hundred (200) Class A Shares and two hundred (200) Class B Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31,25.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the amount of twelve thousand five hundred thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 12,531.25) by way of the issue of one (1) Class B Share, having a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25);

4. Subscription and payment of the share capital increase under item 3. above by a contribution in kind;

5. Restatement of articles 6 and 16.2 of the Articles in order to reflect the above changes;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the new classification of the existing shares and the newly issued Class B Share; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares), each having a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25), which will have such rights, obligations and features as set out below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the fifty (50) class A "tracker" shares, fifty (50) class B "tracker" shares, fifty (50) class C "tracker" shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares and fifty (50) class H shares, having a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25) each, into two hundred (200) Class A Shares and two hundred (200) Class B Shares, having a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25).each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31,25.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the amount of twelve thousand five hundred thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 12,531.25) by way of the issue of one (1) Class B Shares, having a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the one (1) newly issued Class B Share of the Company, with a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25), and to fully pay up such share by way of a contribution in kind of seven million five hundred two thousand and one (7,502,001) shares (the Shares) it owns in the capital of NAXS Nordic Access Buyout Fund AB, a Swedish company listed on the NASDAQ OMX Stockholm exchange under the ticker NAXS, with registered office at 1tr Grev Turegatan 10, 114 46 Stockholm, Sweden, with corporate identity number 556712-2970 (NAXS), such shares having an aggregate market value of two hundred twenty-nine million five hundred sixty-one thousand two hundred thirty-one Swedish krona (SEK 229,561,231.-) which corresponds to an amount of twenty-six million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred eight Euro and forty-nine cents (EUR 26,728,908.49), based on the EUR/SEK exchange rate quoted by the European Central Bank on 24 April, 2013 and according to which EUR 1= SEK 8.5885, which shall be allocated as follows:

- (i) thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) twenty-six million seven hundred twenty-eight thousand eight hundred seventy-seven Euro and twenty-four cents (EUR 26,728,877.24.-) to the share premium account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Shares have been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

1. "The Sole Shareholder is the sole owner of seven million five hundred two thousand and one (7,502,001) shares (the Shares) in the capital of NAXS;
2. The Shares are fully paid up;
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Sweden and any other relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected promptly following receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained; and

9. Based on generally accepted accounting principles, the aggregate fair market value of the Shares is at least equal to twenty-six million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred eight Euro and forty-nine cents (EUR 26,728,908.49)."

The certificate, after signature *in varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the deed for the purposes of registration.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate articles 6 and 16.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6.

6.1. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred twenty-one Euro and twenty-five cents (EUR 12,531.25) and is represented by two hundred (200) class A shares (the Class A Shares) and two hundred and one (201) class B shares (the Class B Shares), having a par value of thirty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31.25) each, all subscribed and fully paid-up.

6.2. The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of all the Company's investment not qualifying under the participation exemption in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to article 166 of the Luxembourg corporate income tax act and the Grand-Ducal Decree of December 21, 2001.

6.3. The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of all the Company's investment qualifying under the participation exemption in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to article 166 of the Luxembourg corporate income tax act and the Grand-Ducal Decree of December 21, 2001. "

" Art. 16.2. After allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of all the Company's investment not qualifying under the participation exemption in Luxembourg pursuant to article 166 of the Luxembourg corporate income tax act and the Grand-Ducal Decree of December 21, 2001 (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board;

(b) the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of all the Company's investment qualifying under the participation exemption in Luxembourg pursuant to article 166 of the Luxembourg corporate income tax act and the Grand-Ducal Decree of December 21, 2001 (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board; and

(c) the shareholders have discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of ordinary shares on a pro rata basis to the number of ordinary shares held by them."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the new classification of the existing shares and the newly issued Class B Shares.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above. This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tompkins Square Park S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 12, Hilton Tower 9A, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.281 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 14 décembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié le 6 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 719. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 septembre 2009 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 30 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N° 2133.

A COMPARU:

Moselle Parc S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 12, Hilton Tower 9A, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.841 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'Associé Unique),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que quatre cents (400) parts sociales de la Société, divisées en cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe A, cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe B, cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe C, cinquante (50) parts sociales de classe D, cinquante (50) parts sociales de classe E, cinquante (50) parts sociales de classe F, cinquante (50) parts sociales de classe G et cinquante (50) parts sociales de classe H, ayant une valeur nominale de trente-et-un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de deux catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), chacune ayant une valeur nominale de trente-et-un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25), qui auront les droits, obligations et caractéristiques indiquées dans les statuts de la Société (les Statuts), qu'il est proposé de modifier au point 5 de l'ordre du jour;

2. Reclassification des cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe A, cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe B, cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe C, cinquante (50) parts sociales de classe D, cinquante (50) parts sociales de classe E, cinquante (50) parts sociales de classe F, cinquante (50) parts sociales de classe G et cinquante (50) parts sociales de classe H, ayant une valeur nominale de trente-et-un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) chacune, en deux cents (200) Parts Sociales de Classe A et deux cents (200) Parts Sociales de Classe B;

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) de sorte de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 12.531,25) par l'émission de une (1) Part Sociale de Classe B, ayant une valeur nominale de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25);

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social du point 3 ci-dessus par un apport en nature;

5. Refonte des articles 6 et 16.2 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la nouvelle classification des parts sociales existantes et des Parts Sociales de Classe B nouvellement émises; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), chacune ayant une valeur nominale de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25), qui auront les droits, obligations et caractéristiques indiquées ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe A, cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe B, cinquante (50) parts sociales «traçantes» de classe C, cinquante (50) parts sociale de classe D, cinquante (50) parts sociales de classe E, cinquante (50) parts sociales de classe F, cinquante (50) parts sociales de classe G et cinquante (50) parts sociales de classe H, ayant une valeur nominale de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) chacune, en deux cents (200) Parts Sociales de Classe A et deux cents (200) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) de sorte de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 12.531,25) par l'émission de une (1) Part Sociale de Classe B, ayant une valeur nominale de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à la Part Sociale de Classe B de la Société nouvellement émise, ayant une valeur nominale de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) chacune, et de la libérer intégralement par un apport en nature de sept millions cinq cent deux mille une (7.502.001) parts sociales (les Parts) qu'il détient dans le capital de NAXS Nordic Access Buyout Fund AB, une société suédoise cotée au NASDAQ OMX Stockholm exchange sous le symbole NAXS, dont le siège social est établi au 1tr Grev Turegatan 10, 114 46 Stockholm, Suède, sous le numéro 556712-2970 (NAXS), lesdites Parts ayant une valeur de marché globale de deux cent vingt-neuf millions cinq cent soixante- et un mille deux cent trente et une couronnes suédoises (SEK 229.561.231) qui correspond à un montant de vingt-six millions sept cent vingt-huit mille neuf cent huit euros et quarante-neuf centimes d'euro (EUR 26.728.908,49), en se basant sur le taux de change SEK/EUR de la Banque Centrale Européenne du 24 avril 2013 et selon lequel EUR 1 = SEK 8,5885, qui sera affecté comme suit:

- (i) trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) vingt-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent soixante-dix-sept euros et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 26.728.877,24) au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Parts a été remise au notaire instrumentant par un certificat émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, attestant que:

1. «L'Associé Unique est le seul propriétaire de sept millions cinq cent deux mille et une (7.502.001) parts sociales (les Parts) dans le capital de NAXS;
 2. Les Parts sont entièrement libérées;
 3. L'Associé Unique est le seul ayant droit des Parts et possède le droit d'en disposer;
 4. Aucune des Parts n'est grevée d'un quelconque nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit de disposer d'un quelconque nantissement ou usufruit sur celles-ci et aucune des Parts n'est soumise à aucune servitude;
 5. Il n'existe aucun droit de préemption ni autre droit en vertu duquel une personne peut demander à ce que les Parts lui soient transférées;
 6. Les Parts sont librement cessibles;
 7. Toutes les formalités requises en Suède ou dans toute autre juridiction en relation avec l'apport en nature des Parts à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dans un bref délai après réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
 8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant), requises dans les juridictions concernées en relation avec l'apport en nature des Parts à la Société ont été obtenues; et
 9. Sur la base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché globale des Parts est au moins égale à vingt-six millions sept cent vingt-huit mille neuf cent huit euros et quarante-neuf centimes d'euro (EUR 26.728.908,49)»
- Le certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé à l'acte pour les besoins de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de refondre les articles 6 et 16.2 des Statuts, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« Art. 6.

- 6.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 12.531,25) et est représenté par deux cents (200) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et deux cent une (201)

parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), ayant une valeur nominale de trente et un euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 31,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2. Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et les rendements (en ce compris, sans restrictions, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produit de vente et tous autres produits ou revenus) de tout investissement de la Société qui ne répond pas aux critères de l'exonération des participations au Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'article 166 de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur le revenu des sociétés et du règlement grand-ducal du 21 décembre 2001.

6.3. Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et les rendements (en ce compris, sans restriction, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits de vente et tous autres produits ou revenus) de tout investissement de la Société qui répond aux critères de l'exonération des participations au Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'article 166 de la loi luxembourgeoise concernant l'impôt sur le revenu des sociétés et le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001.»

« **Art. 16.2.** Après l'affectation d'un quelconque bénéfice au compte de réserve légale et sous réserve des dispositions obligatoires de la loi, tout bénéfice subsistant doit être distribué et payé comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de la distribution, proportionnellement au capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A à l'égard de ces parts sociales, auront droit à (i) tout produit ou revenu réalisé par la Société (en ce compris, sans réserve, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes ou autres produits et revenus) tiré de tout investissement de la Société qui ne répond pas aux critères de l'exonération des participations au Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'article 166 de la loi luxembourgeoise concernant l'impôt sur le revenu des sociétés et du règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) les frais directement liés à ce Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil;

(b) les détenteurs de Part Sociale de Classe B au moment de la distribution, proportionnellement au capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B à l'égard de ces parts sociales, auront droit à (i) tout produit ou revenus réalisés par la Société (en ce compris, sans réserve, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes ou autres produits et revenus) tirés de tout investissement de la Société qui ne répond pas aux critères de l'exonération des participations au Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'article 166 de la loi luxembourgeoise concernant l'impôt sur le revenu des sociétés et du règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) les frais directement liés à ce Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil;

(c) les associés ont un pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne proviennent pas d'un investissement spécifique de la Société dont les performances et bénéfices sont rattachés à une classe particulière de parts sociales. Elle peut en particulier affecter un tel profit au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter à l'année suivante. En cas de décision de paiement par l'assemblée générale des associés de tout ou partie du surplus des bénéfices en dividendes, de tels dividendes seront payés aux détenteurs des parts sociales ordinaires proportionnellement au nombre de parts ordinaires détenues par eux.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle classification des parts sociales existantes et de la Part Sociale de Classe B nouvellement émise.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. Relation: LAC/2013/20363. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068647/325.

(130083952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

**NeoMS, Neo Medical Systems S.A., Société Anonyme,
(anc. NeoMS, Neo Medical Systems S.à r.l.).**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.809.

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "QUAMTYS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167501, détentrice de mille cinq cent soixante (1.560) parts sociales de la Société;

ici dûment représentée par son gérant Monsieur François SCALAIS, ingénieur commercial, né à Ixelles (Belgique), le 13 juin 1975, demeurant à L-1456 Luxembourg-Bonnevoie, 96, rue de l'Egalité; et

2) Monsieur Emmanuel FRADIER, ingénieur, né à Decize (France), le 23 juillet 1979, demeurant à F-68200 Mulhouse, 56, boulevard des Nations, détenteur de cent soixante-quatorze (174) parts sociales,

ici représenté par Monsieur François SCALAIS, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "NEO MEDICAL SYSTEMS S.à r.l.", en abrégé "NeoMS", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148809, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2192 du 10 novembre 2009,

- et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1310 du 25 mai 2012;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme;

- de convertir et de requalifier les mille sept cent trente-quatre (1.734) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes souscrites et intégralement libérées de la Société sous son ancienne forme de société à responsabilité limitée en mille sept cent trente-quatre (1.734) actions de la Société sous la forme de société anonyme, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les droits et privilèges tels que définis dans les statuts de la Société; toutes les actions restant détenues par les associés actuels de la Société au prorata de leur participation; et

- de modifier la dénomination sociale en "NEO MEDICAL SYSTEMS S.A.", tout en maintenant l'abréviation "NeoMS";

- de modifier l'objet social en y insérant l'alinéa suivant:

"La Société est spécialisée dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation d'équipements médicaux."

L'Assemblée constate que:

- par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

- la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;

- le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et

- la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Rapport d'évaluation

Le changement de la forme légale de la Société est effectué sur la base d'un rapport, daté du 18 avril 2013, satisfaisant les articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et établi par "Avega Revision S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Frank THIHAT-MAR.

La conclusion du rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net de la Société tel que détaillé dans le bilan intérimaire au 31 mars 2013 ci-joint ne correspond pas au moins au capital minimum requis pour la transformation de la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois. "

Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin d'y refléter, entre autres, le changement de la forme juridique et en vue de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes.

Les STATUTS de la Société doivent désormais être lus comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "NEO MEDICAL SYSTEMS S.A.", en abrégé "NeoMS", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet:

- la création, la gestion et l'exploitation d'une nouvelle entité commerciale destinée à la vente, l'installation et la maintenance d'équipements médicaux et accessoires médicaux, d'offres de consulting médical et de formations aux entreprises; et

- la création, ou l'acquisition, et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature.

La Société est spécialisée dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation d'équipements médicaux.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante-trois mille trois cent cinquante euros (43.350,- EUR), représenté par mille sept cent trente-quatre (1.734) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée constate la fin du mandat du gérant de la Société, Monsieur François SCALAI, sous l'ancienne forme de société à responsabilité limitée et décide, pour autant que de besoin, de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois (3) et nomme, pour une durée de six ans, comme administrateurs:

- Monsieur François SCALAI, ingénieur commercial, né à Ixelles (Belgique), le 13 juin 1975, demeurant à L-1456 Luxembourg-Bonnevoie, 96, rue de l'Egalité;
- Monsieur Sébastien RECLOUX, kinésithérapeute, né à Namur (Belgique), le 16 juin 1974, demeurant à B-5100 Jambes, 51, Chaussée de Liège; et
- Monsieur Michel LEMPEREUR, commercial, né à Ixelles (Belgique), le 30 novembre 1956, demeurant à B-5000 Namur, 34, avenue de Marlagne.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme, pour une durée de six ans, la société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. SCALAIS, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013068491/284.

(130084331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Sinocharage, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, route de Koerich.

R.C.S. Luxembourg E 5.085.

—
STATUTS

En date du 28 mai 2013 les soussignés

1.- Monsieur Serge Christian VIAUD, directeur, né à Metz (France), le 23 février 1950, demeurant à L-8387 Koerich, 6, rue du Moulin;

2.- Monsieur Benno LEGUINA BERTRAND, directeur, né à Madrid (Espagne), le 09 septembre 1967, demeurant à F-57100 Thionville, 11Bis, Boucle des Lièvres.

Conviennent de constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut attribuer gratuitement en jouissance aux associés des locaux occupés par ces derniers.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination de Sinocharage.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Steinfort

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à mille EURO (1.000 EUR), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de dix EURO (10 EUR) chacune, réparti comme suit:

1. Monsieur Serge Christian VIAUD, prénommé, CINQUANTE Parts sociales	50
2. Monsieur Benno LEGUINA BERTRAND, prénommé, CINQUANTE Parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille EURO (1.000 EUR.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachées à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. La société est administrée par les associés. Pour tout acte de disposition la société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les associés et pour tout acte de gestion courante la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque associé.

Art. 11. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 12. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-8437 Steinfort, 52, route de Koerich.

Fait en quadruples exemplaires, Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068582/65.

(130084660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.199.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 26 avril 2013

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en tant que réviseur d'entreprises la société Pricewaterhouse-Coopers, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le B 65477, avec effet immédiat et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068630/14.

(130084109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

PPMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11B.

R.C.S. Luxembourg B 168.103.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069321/9.

(130085162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.